PASS PERMIS DE COMINES

En contrepartie de 60 heures de bénévolat au service de la Ville et sous conditions de ressources, le CCAS de Comines peut attribuer une aide pour passer son permis.
Cette aide s'adresse :

aux résidents de la ville
inscrits dans une auto-école cominoise

Elle de 450 à 700 € selon le quotient familial. Pour tout renseignement, il faut contacter le CCAS - 03 28 38 82 00

https://www.mobilimel.fr/solution/aide-au-transport-comines-copy/

Mairie de Comines:
Grand place
59560 - Comines
https://www.ville-comines.fr/